Image not found or type unknown

Contrat de 6 mois successif durant combien d'année

Par **liligas**, le **26/06/2014** à **17:55**

bonjour, je suis ASHQ de nuit a temps plein dans une EHPAD publique depuis 5 ans.Je suis en CDD depuis ces 5 ans par contrats de 6 mois successifs ,seront -il dans l'obligation de me faire un CDI au bout de la sixième années?ou peuvent-il continuer de me faire des contrats de 6 mois durant encore des années?

Par **P.M.**, le **26/06/2014** à **19:10**

Bonjour,
A priori effectivement au bout de 6 ans, il y a obligation de vous embaucher pour une durée indéfinie mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés